GRAND ANNECY
Direction Générale Adjointe Mobilités

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture, pose, exploitation et entretien du stationnement vélos sécurisés sur le territoire du Grand Annecy

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20260059
Date limite de remise des plis	18/12/ 2026 à 12h00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 3
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 6
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 10

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

GRAND ANNECY
Direction Générale Adjointe Mobilités
Représentant : Antoine ARMAND Président
Adresse :
BP 90270
46 avenue des Îles
Annecy
74000

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture, pose, exploitation et entretien du stationnement vélos sécurisés sur le territoire du Grand Annecy**

La présente consultation est décomposée en deux lots :
- Lot n°1 : Fourniture et pose de stationnement vélos sécurisés
- Lot n°2 : Fourniture et pose du contrôle accès et des équipements électroniques, fourniture du logiciel et entretien/maintenance du stationnement vélos sécurisés et des services associés

Code CPV	Libellé CPV
34928400-2	Mobilier urbain
42961100-1	Système de contrôle des accès

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Fourniture, pose, exploitation et entretien du stationnement vélos sécurisés sur le territoire du Grand Annecy
Acheteur	GRAND ANNECY
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire de fourniture, sans minimum et avec maximum de 5 060 000 € HT
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Le territoire du Grand Annecy regroupant ses 34 communes
Durée	12 mois à compter de la notification du contrat. Reconductible selon les modalités de l'article 4 du CCAP
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Voir articles relatifs aux pénalités
Forme des prix	Prix révisables (formule). Prix unitaires
Avance	Prévue (taux 5 %)

Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet	Délais
Lot	Lot n°1 : Fourniture et pose de stationnement vélos sécurisés - montant maximum 3 270 000,00 € HT (CPV 34928400-2 : Mobilier urbain)	12 mois à compter de la notification du contrat
Lot	Lot n°2 : Fourniture et pose du contrôle accès et des équipements électroniques, fourniture du logiciel et entretien/maintenance du stationnement vélos sécurisés et des services associés - montant maximum 1 790 000,00 € HT	12 mois à compter de la notification du contrat

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Formulaire DUME (en lieu et place du DC2)	*Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur*
Redressement judiciaire	*Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens matériels	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique, ainsi que photos si elles permettent de juger de la pertinence des références*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*L'Acte d'Engagement dûment complété*
BPU / SDP	*Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires dûment complété, ainsi que le sous-détail des prix*
DQE	*Détail quantitatif estimatif dûment complété* *Document non contractuel destiné à l'analyse des offres*
Mémoire technique	*Mémoire technique comprenant également le mémoire environnemental, ainsi que le rendu sur l'étude de cas.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Grand Annecy - Service commande publique
46 avenue des îles
BP90270
74007 ANNECY CEDEX

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par

l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PADES.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération
1. Capacités juridiques
2. Garanties professionnelles et techniques
3. Garanties économiques et financières

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

LOT n° 1

Critères	Sous-critères	Pondération	Pièces utilisées pour la notation
Critère 1 : Prix (calculé sur la base du DQE et des prix du BPU)		**40%**	Acte engagement BPU DQE
Critère 2 : Valeur technique de l'offre		**50%**	Mémoire technique (20 pages, recto verso, soit un total de 40 pages maximum avec une police de taille 10 au minimum)
Sous-critère 2.1	**Pertinence et cohérence de la solution proposée** - Compréhension des besoins et consistance du service proposé - Pertinence du dimensionnement des consignes et cohérence de la solution globale - Caractéristiques des consignes individuelles, en surface et en ouvrage et des équipements (racks, arceaux, aires de services…) - Adéquation avec les caractéristiques techniques attendus (robustesse, réparabilité, modularité et adéquation aux exigences du CCTP) - Adéquation de l'organisation technique proposée au contexte du marché (coordination avec le lot 2) - Garantie et durée de vie des équipements	[10]	
Sous-critère 2.2	**Qualité de service** - Organisation et méthodologie de maintenance préventive et corrective et entretien - Respect des délais d'intervention et de rétablissement du service - Gestion des incidents, des dysfonctionnements et des situations critiques - Organisation en matière de sécurité des biens et des	[10]	

	personnes et de lutte contre le vandalisme		
Sous-critère 2.3	**Relation avec l'Acheteur et conduite de projets** - Adaptation des moyens et process pour répondre aux obligations contractuelles en matière d'information et de conseil incluant également l'articulation avec Vélonecy - Qualité des outils de reporting et de suivi du service - Accompagnement en matière d'évolution et d'innovation du service - Description des conditions et méthodologie pour la bonne réalisation des missions	[10]	
Sous-critère 2.4	**Politique marketing, commerciale, communication et relations usagers :** - Niveau de prise en compte de la charte graphique (couleur, logo, insertion paysagère des stationnements sécurisés vélos…) et possibilité de personnalisation de la structure - Méthodes de jalonnement et signalétique d'orientation en adéquation avec le CCTP	[5]	
Sous-critère 2.5	**Moyens humains mobilisés et qualité de l'équipe dédiée**	[10]	
Sous-critère 2.6	**Etude de cas :** présentation d'une démarche méthodologique visant à implanter un parking vélo sécurisé au sein d'un pôle d'échange multimodal (PEM). Les modalités et les attendus de cette étude de cas sont précisés dans le document dédié.	[5]	5 pages au total avec une police de taille 10 au minimum ou 10 diapositives maximum
Critère 3 : Démarche et engagement proposé en matière environnementale - Adaptation des moyens et process pour répondre aux obligations contractuelles en matière environnementale - Caractéristiques énergétiques des équipements et impact environnementale - Intégration des contraintes environnementales dans les process de production et exploitation du service - Stratégie de recyclage		**10%**	Inclus dans le mémoire technique

LOT n° 2

Critères	Sous-critères	Pondération	Pièces utilisées pour la notation
Critère 1 : Prix (calculé sur la base du DQE et des prix du BPU)		**40%**	Acte engagement BPU DQE
Critère 2 : Valeur technique de l'offre		**50%**	Mémoire technique (20 pages, recto verso, soit un total de 40 pages maximum avec une police de taille 10 au minimum)
Sous-critère 2.1	**Pertinence et cohérence de la solution proposée** - Compréhension des besoins et consistance du service proposé - Pertinence du dimensionnement et cohérence de la solution globale - Caractéristiques des contrôles d'accès, des caméras de vidéo-comptage et vidéo-surveillance,	[10]	

	des panneaux de signalétique dynamique - Caractéristiques du système (fonctionnement de la plateforme web d'administration, du site internet et de l'application) - Adéquation avec les caractéristiques technique attendus (robustesse, réparabilité, modularité et adéquation aux exigences du CCTP) - Méthodologie et calendrier de bascule entre l'ancien et le nouveau système, avec continuité du service - Adéquation de l'organisation technique proposée au contexte du marché (coordination avec le lot 1) - Garantie et durée de vie des équipements - Transférabilité des données et méthodologie pour garantir la continuité du service en fin de marché		
Sous-critère 2.2	**Qualité de service** - Organisation des interventions et moyens affectés à l'exploitation (gestion du service) - Organisation et méthodologie de maintenance préventive et corrective - Respect des délais d'intervention et de rétablissement du service - Gestion des incidents, des dysfonctionnements et des situations critiques - Organisation en matière de sécurité des biens et des personnes et de lutte contre le vandalisme	[10]	
Sous-critère 2.3	**Relation avec l'Acheteur et conduite de projets** - Adaptation des moyens et process pour répondre aux obligations contractuelles en matière d'information et de conseil incluant également l'articulation avec Vélonecy - Qualité des outils de reporting et de suivi du service - Accompagnement en matière d'évolution et d'innovation du service - Description des conditions et méthodologie pour la bonne réalisation des missions	[10]	
Sous-critère 2.4	**Politique marketing, commerciale, communication et relations usagers :** - Qualité du parcours usager - Pertinence du plan d'action commercial - Politique d'informations usagers et gestion des réclamations - Gestion des recettes - Niveau de prise en compte de la charte graphique (couleur, logo, insertion paysagère des stationnements sécurisés vélos…) et possibilité personnalisation de la structure - Personnalisation en marque blanche du site internet et de l'application	[5]	
Sous-critère 2.5	**Moyens humains mobilisés et qualité de l'équipe dédiée**	[10]	
Sous-critère 2.6	**Etude de cas :** présentation d'une démarche méthodologique visant à implanter un parking vélo sécurisé au sein d'un pôle d'échange multimodal (PEM). Les modalités et les attendus de cette étude de cas sont précisés dans le document dédié.	[5]	5 pages au total avec une police de taille 10 au minimum ou 10 diapositives maximum

Critère 3 : Démarche et engagement proposé en matière environnementale - Adaptation des moyens et process pour répondre aux obligations contractuelles en matière environnementale - Caractéristiques énergétiques des équipements et impact environnementale - Intégration des contraintes environnementales dans les process de production et exploitation du service - Stratégie de recyclage	**10%**	Inclus dans le mémoire technique

Barème de notation

Très satisfaisant	100%	Offre précise, très détaillée, qui présente une très bonne analyse du besoin. Elle est parfaitement adaptée aux exigences du cahier des charges.
Satisfaisant	75%	Offre complète, détaillée, claire et adaptée ou offre avec réserve(s) mineure(s) sans incidence sur la qualité
Moyenne	50%	Offre acceptable dans son ensemble avec une ou plusieurs réserves, ou répondant partiellement aux attentes
Peu satisfaisant	25%	Offre présentant des imprécisions et/ou des généralités
Très peu satisfaisant	0%	Offre qui présente des lacunes techniques et/ou des non-qualités et/ou des incohérences, et/ou une mauvaise compréhension du besoin.

Modalités de calcul des notes : Pour les 2 lots
Critère prix : (total HT DQE le plus bas / total HT DQE de l'offre considérée) *40.
Critère valeur technique : addition des sous-critères évalués à partir du barème de notation
Critère valeur environnementale : évaluation du critère à partir du barème de notation
La note totale sur 100 : note critère technique + note critère prix + note critère environnemental

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat

concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Télécopie : 04 76 51 89 44
Site internet : grenoble.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donnees.personnelles@grandannecy.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat

afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021